



**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
ZI SAINT RENE**

Arrêté de Police N°41/2024 (ST) du 27 mai 2024

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

*Vu la demande écrite formulée par la société VINCENT SENECHAL,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civile pour la pose de fibre optique télécom.*

ARRETE

ARTICLE 1 *Des travaux de génie civile pour la pose fibre optique télécom seront réalisés dans la ZI Saint René à compter du lundi 10 juin 2024 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2 *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux*

ARTICLE 3 *La société SARL VINCENT SENECHAL domiciliée 03 rue du Moulin 62182 Hendecourt Les Cagnicourt est autorisée à exécuter les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 4 *La société SARL VINCENT SENECHAL,
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN,
le 27 mai 2024*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

